

Conseil Municipal du 7 avril 2021

**ORDRE DU JOUR**

2021-04-07/1 – Désignation du secrétaire de séance

2021-04-07/2 – Budget 2021 – Vote des taux

Conseil Municipal du 7 avril 2021

## **Procès-verbal du Conseil Municipal Du Mercredi 7 avril 2021**

L'an deux mil vingt et un, le sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Pierre BEHARELLE, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées cinq jours à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**Membres présents à la séance : (24)**

M. BEHARELLE, Maire  
M. CATTEZ, Mme NIREL, M. LELCERCQ,  
Mme CORNEILLIE, M. DEGARDIN, Adjoint au Maire  
Mme BZDYNGA, M. LECOUTRE, Mme DILLIES,  
CORNEILLIE  
M. LE CLAIRE, M. CERVEAUX, M. CRESSON, M. LEURS,  
Mme BEAUJOIS, M. RIVAS, Mme THEETEN,  
Mme DASSONVILLE, Mme HIROUX, Mme PRIN,  
M. BACKELANDT, Mme FLOUREST, Mme CAPY,  
M. ARAKELIAN, M. GODEFROY, Conseillers Municipaux

**Secrétaire de séance :**

Mme FLOUREST

**Membres absents excusés et représentés : (6)**

M. BUQUET est représenté par M. DEGARDIN  
Mme IDZIOREK est représentée par M. CATTEZ  
M. LOMBARD est représenté par M. BEHARELLE  
Mme GUILLUY est représentée par Mme

Mme GAYOU est représentée par Mme NIREL  
M. BOURDON est représenté par Mme CAPY

**Membres absents excusés non représentés : (3)**

Mme MUSHONDT  
M. LEMAITRE  
Mme COGE

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue et en remerciant les personnes présentes.

Monsieur le Maire : nous avons déclenché ce Conseil Municipal exceptionnel suite à une demande de la Préfecture le 29 mars dernier nous imposant de délibérer avant le 15 avril, délai relativement court.

Monsieur le Maire propose Madame Amélie FLOUREST comme secrétaire de séance.

Madame FLOUREST procède à l'appel des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire : j'ai quelques informations à vous communiquer avant de démarrer ce conseil :

- L'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2021 passera au prochain Conseil Municipal du 21 avril.
- En ce qui concerne la crise du COVID, comme vous le savez, nous accueillons cette semaine au sein de l'école Crapet Salengro les enfants des personnels prioritaires. Je me suis rendu sur place hier, tout se passe bien. Entre 30 et 40 enfants y sont accueillis. Ce sont des enfants de toutes les écoles de la ville y compris les écoles privées. Les instituteurs avaient préparé du travail pour les enfants. La semaine prochaine, du 12 au 25 avril, ce sont les vacances scolaires qui ont été anticipées de 2 semaines. L'organisation changera : ce ne sera plus l'Education Nationale qui assurera l'accueil des enfants mais le Centre Social Le Parc mais toujours au sein de l'école Crapet Salengro car il est important pour les enfants de rester dans un même lieu sachant qu'il leur faut déjà se réhabituer à une nouvelle école et à un nouvel encadrement. L'accueil se fera du lundi au dimanche de 7h à 19h. Je souligne le fait que nous proposons un accueil le week-end. La plupart des parents trouvent des solutions pour le week-end notamment avec les grands-parents, d'ailleurs la demande est très faible. L'accueil sera faite la semaine par le Centre Social et le week-end par la ville si demande. Le mercredi est également un jour où les parents s'organisent avec des membres de la famille. Le Centre Social se chargera des inscriptions. Le service est gratuit y compris pour le repas du midi. Nous avons prévu cette fois-ci de fournir aux enfants des repas chauds la semaine contrairement aux fois précédentes où nous demandions aux parents de fournir un pique-nique froid sauf pour le week-end où

les parents devront fournir le pique-nique à leurs enfants. Nous faisons le maximum afin que ces enfants soient accueillis dans les meilleures conditions.

**2021-04-07 / 1 - BUDGET 2021 - VOTE DES TAUX**

Monsieur DEGARDIN prend la parole : un petit rappel avant d'évoquer la délibération. Nous avons voté lors du dernier Conseil Municipal les taux et notamment le taux de la taxe foncière sur le foncier bâti et nous avons décidé d'augmenter d'un point ce taux.

Comme Monsieur le Maire l'a signalé, nous avons reçu un courrier de la Préfecture le 29 mars nous indiquant que dans le cadre de la réforme du dispositif de la taxe d'habitation, nous devons intégrer au taux communal le taux départemental puisque la part départementale de la taxe foncière allait être reversée aux communes en compensation de la perte pour les communes de la taxe d'habitation. Il faut donc intégrer au taux global que nous voterons aujourd'hui les 24% qui est le taux que nous avons voté le 10 février. Nous allons l'augmenter de 19,24% qui est le dernier taux départemental relatif au foncier bâti, ce qui porte le taux applicable à 43,29%.

Il ne s'agit pas de voter une nouvelle augmentation pour les haubourdinois mais de permettre simplement à la commune de bénéficier du mécanisme de compensation liée à la perte de la perception de la taxe d'habitation. Il n'y aura donc pas d'augmentation, hormis celle d'un point que nous avons voté précédemment sur le taux strictement communal.

Par délibération en date du 10 février 2021, le Conseil Municipal a voté les taux des taxes foncières pour l'année 2021.

Cependant dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée aux communes à

compter de 2021.

La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ne correspondant pas à la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la loi prévoit la mise en œuvre d'un dispositif d'équilibrage, sous la forme d'un coefficient correcteur.

Le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties influe sur les

taux que les communes doivent voter au titre de cette taxe à compter de 2021.

Il convient donc de délibérer à nouveau pour le vote des taux 2021.

**TAUX**

Les taux proposés pour 2021 sont les suivants :

	Taux de référence (1)	Taux 2021
Taxe foncière (bâti)	42,29 %	43,29 %
Taxe foncière (non bâti)	74,44 %	74,44 %

(1) Le taux de référence correspond :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties à la somme des taux 2020 de la part communale (23,00%) et de la part départementale (19,29%)
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties au taux communal 2020

**PRODUIT FISCAL**

Le produit fiscal pour 2021 serait le suivant :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produit fiscal

Taxe foncière (bâti)	9 551 000 €	43,29 %	4 134 628 €
Taxe foncière (non bâti)	26 600 €	74,44 %	19 801 €
			4 154 429 €

### **RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX**

La Ville percevra en 2021 les sommes suivantes :

75 336 € de taxe d'habitation

545 298 € d'allocation compensatrice de la taxe foncière (bâti) des locaux industriels

3 988 € d'allocation compensatrice des taxes foncières (autres)

3 225 € du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

1 665 697 € correspondant à l'application du coefficient correcteur (par rapport à un

taux de 42,29%)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter pour l'année 2021, les

taux suivants :



	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	43,29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74,44 %

Monsieur le Maire : effectivement, la taxe d'habitation a été supprimée pour 80% des personnes aux revenus les plus modestes. Cette année, nous démarrons le premier tiers des 20% restants. Progressivement, la taxe d'habitation disparaîtra pour la totalité des habitants. Elle est compensée pour les communes par la part départementale plus une compensation tenant compte de l'historique de notre ancienne taxe d'habitation. L'objectif de cette délibération est d'intégrer cette part.

Si nous n'avions pas voté ce taux, nous aurions touché les 24% que nous avons voté sans avoir le reversement de la part départementale pré-existante ce qui aurait été très dommageable pour les comptes de la ville.

Il s'agit de la même délibération qu'au Conseil Municipal précédent mais en y ajoutant le taux de l'ex part départementale.

**ADOPTÉ PAR VOIX :**

Le 7 avril 2021

Le Maire

Pierre BEHARELLE

**Pour : 27**

**Contre : 3**

**Abstention : 0**

Monsieur le Maire : nous arrivons au terme de Conseil Municipal qui fut extrêmement court mais qui nous aura permis de faire un point sur le COVID.

Je clôture la séance de ce Conseil Municipal en vous souhaitant à toutes et à tous une bonne soirée.

N'oubliez pas de signer la feuille de présence.

